

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

PUMAPLAST EXTERIOR FIBRADA LISTA AL USO



Version 1 Date de révision: 25/01/2025

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE.

1.1 Identificateur de produit.

Nom du produit: PUMAPLAST EXTERIOR FIBRADA LISTA AL USO

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées.

Mastic extérieur à base de fibres pour la réparation de fissures et crevasses avec mouvement.

Usages non recommandés:

Usages différents de ceux recommandés.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité.

GRUPO PUMA ESPAÑA S.L.
AVDA. AGRUPACIÓN CORDOBA, NUM. 17 14014
CÓRDOBA - CÓRDOBA - ESPAÑA
Tfno.: +34 957 102 210 - Fax: +34 957 44 19 92
fds@grupopuma.com
<http://www.grupopuma.com>

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

FRANCE : ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59. 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS.

2.1 Classification de la substance ou du mélange.

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008:

Skin Sens. 1 : Peut provoquer une allergie cutanée.

2.2 Éléments d'étiquetage.

Étiquetage conformément au Règlement (CE) No 1272/2008:

Pictogrammes:



Mention d'avertissement:

Attention

Mentions de danger:

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence:

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive/ ...
P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P501 Éliminer le contenu / le conteneur dans un point de collecte public des déchets spéciaux ou dangereux.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

PUMAPLAST EXTERIOR FIBRADA LISTA

AL USO



Version 1 Date de révision: 25/01/2025

Phrases EUH:

EUH208 Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one;1,2-benzisothiazolin-3-one. Peut produire une réaction allergique.
EUH208 Contient 2-méthylisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

Contient:

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one,1,2-benzisothiazolin-3-one
2-méthylisothiazol-3(2H)-one

2.3 Autres dangers.

Le mélange ne contient pas de substances classées PBT.

Le mélange ne contient pas de substances classées vPvB.

Le mélange ne contient pas de substances avec des propriétés perturbant le système endocrinien.

En conditions normales d'utilisation et dans sa forme originale, le produit ne présente pas d'autres dangers pour la santé et pour l'environnement.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS.

3.1 Substances.

Pas Applicable.

3.2 Mélanges.

Substances qui présentent des risques pour la sante ou pour l'environnement conformément a le Règlement (CE) No.1272/2008, qui ont une limite d'exposition professionnelle assignée, qui sont classifiées comme PBT/vPvB ou qui figurent sur la liste des substances candidates:

Identifiants	Nom	Concentration	(*)Classification Règlement (CE) No 1272/2008	
			Classification	Limites de concentration spécifiques et Estimation de la toxicité aiguë
CAS No: 14807-96-6 CE No: 238-877-9 Registration No: 01-2120140278-58-XXXX	[2] talc (Mg ₃ H ₂ (SiO ₃) ₄)	>= 2,5% < 10%	-	-
CAS No: 65997-17-3 CE No: 266-046-0 Registration No: 01-2119488048-29-XXXX	Verre aux oxydes, produits chimiques [l > 5µm, d < 3µm, non respirable]	>1% < 2,5%	-	-
CAS No: 5395-50-6 CE No: 226-408-0 Registration No: 01-2120762062-63-XXXX	tétrahydro-1,3,4,6-tétrakis(hydroxyméthyl)imidazo[4,5-d]imidazole-2,5(1H,3H)-dione	< 0,05%	Skin Sens. 1B, H317	Skin Sens. 1B, H317: C ≥ 32 %
Index No: 613-088-00-6 CAS No: 2634-33-5 CE No: 220-120-9 Registration No: 01-2120761540-60-XXXX	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one,1,2-benzisothiazolin-3-one	< 0,006%	Acute Tox. 4, H302 - Aquatic Acute 1, H400 - Aquatic Chronic 2, H411 - Eye Dam. 1, H318 - Skin Irrit. 2, H315 - Skin Sens. 1, H317	Skin Sens. 1, H317: C ≥ 0,05 %
Index No: 613-112-00-5 CAS No: 26530-20-1 CE No: 247-761-7 Registration No: 01-2120768921-45-XXXX	octhiline (ISO),2-octyl-2H-isothiazol-3-one	< 0,1%	Acute Tox. 2, H330 - Acute Tox. 3, H311 - Acute Tox. 3, H301 - Aquatic Acute 1, H400 (M=100) - Aquatic Chronic 1, H410 (M=100) - Eye Dam. 1, H318 - Skin Corr. 1B, H314 - Skin Sens. 1A, H317	Skin Sens. 1, H317: C ≥ 0,05 % Voie cutanée: ETA = 311 mg/kg bw (ATP 15) Inhalation: ETA = 0.27 mg/L (ATP 15) Voie orale: ETA = 125 mg/kg bw (ATP 15)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

PUMAPLAST EXTERIOR FIBRADA LISTA

AL USO



Version 1 Date de révision: 25/01/2025

Index No: 613-326-00-9 CAS No: 2682-20-4 CE No: 220-239-6 Registration No: 01-2120764690-50-XXXX	2-méthylisothiazol-3(2H)-one	< 0,006%	Acute Tox. 2, H330 - Acute Tox. 3, H311 - Acute Tox. 3, H301 - Aquatic Acute 1, H400 (M=10) - Aquatic Chronic 1, H410 (M=1) - Eye Dam. 1, H318 - Skin Corr. 1B, H314 - Skin Sens. 1A, H317, EUH071	Skin Sens. 1A, H317: C ≥ 0,0015 %
---	------------------------------	----------	---	-----------------------------------

(*) Le texte complet des phrases H est détaillé dans le rubrique 16 de cette fiche de sécurité.

[2] Substance avec une valeur limite d'exposition professionnelle nationale (voir section 8.1).

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS.

4.1 Description des mesures de premiers secours.

En cas de doute ou si les symptômes persistent, demander l'assistance d'un médecin. Ne rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation.

Mettre la victime de l'accident à l'air libre, la maintenir au chaud et en position de repos, si sa respiration est irrégulière ou s'interrompt, pratiquer sur cette dernière la technique de la respiration artificielle.

En cas de contact avec les yeux.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Rincer abondamment les yeux à l'eau claire et fraîche, pendant au moins 10 minutes, tout en écartant régulièrement les paupières vers le haut et demander l'aide d'un médecin. Ne pas permettre à la personne de se frotter l'œil affecté.

En cas de contact avec la peau.

Retirer les vêtements souillés. Nettoyer vigoureusement la peau avec de l'eau et du savon ou tout produit nettoyant adapté. NE JAMAIS utiliser de solvants ou diluants.

En cas d'ingestion.

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin. Maintenir la victime en position de repos. NE JAMAIS provoquer le vomissement.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés.

Il peut provoquer une réaction allergique, la dermatite, une rougeur ou un gonflement de la peau.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires.

En cas de doute ou si les symptômes persistent, demander l'assistance d'un médecin. Ne rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. Si la personne vomit, libérez les voies aériennes. Maintenez la personne à l'aise. Tournez la sur la côté gauche et rester là en attendant une aide médicale.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE.

Le produit N'EST PAS classé comme inflammable, en cas d'incendie il est recommandé d'appliquer les mesures suivantes:

5.1 Moyens d'extinction.

Moyens d'extinction appropriés:

Extincteur de type poudre ou CO₂. En cas d'incendies plus importants il est aussi possible d'utiliser de la mousse résistante à l'alcool ou pulvériser de l'eau.

Moyens d'extinction inappropriés:

Pour l'extinction ne jamais utiliser un jet direct d'eau. En présence de tension électrique ne pas utiliser de l'eau ou de la mousse comme moyen d'extinction.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

PUMAPLAST EXTERIOR FIBRADA LISTA

AL USO



Version 1 Date de révision: 25/01/2025

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange.

Risques particuliers.

L'exposition aux substances produites suite à la combustion ou à la décomposition peut être dangereuse pour la santé.

5.3 Conseils aux pompiers.

Rafraîchir par pulvérisation d'eau tout réservoir, citerne ou récipient proche du feu ou de toute autre source de chaleur. Tenir compte de la direction du vent. Veiller à ce que les produits utilisés lors de l'extinction d'un incendie ne se déversent pas dans les systèmes d'évacuation d'eau, les égouts ou dans un cours d'eau.

Équipement de protection anti-incendies.

En fonction de la magnitude ou de l'importance de l'incendie, l'utilisation de combinaisons de protection thermique, d'appareils de respiration individuels, de gants, de lunettes de protection ou de masques anatomiques faciaux et de bottes peut s'avérer nécessaire.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE.

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence.

Pour tout contrôle d'exposition et mesures de protection individuelle, voir rubrique 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement.

Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement, éviter dans la mesure du possible de le déverser.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage.

Retenir et récupérer le produit déversé avec un matériau absorbant inerte (terre, sable, vermiculite, terre de diatomée...) et nettoyer immédiatement la zone avec un décontaminant approprié.

Déposer les déchets dans des récipients fermés et adaptés en vue de leur élimination, conformément aux normes locales et nationales (voir rubrique 13).

6.4 Référence à d'autres rubriques.

Pour tout contrôle d'exposition et mesures de protection individuelle, voir rubrique 8.

Pour l'ultérieure élimination des résidus, se reporter aux recommandations décrites dans la rubrique 13.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE.

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger.

Pour la protection personnelle se reporter à la section 8.

Il est formellement interdit de fumer, manger ou boire dans la zone d'application du produit.

Respecter la législation relative à la Sécurité et à l'Hygiène dans le cadre du travail.

Ne jamais utiliser la pression pour vider les containers, ces derniers n'ayant pas été conçus pour résister à la pression. Conserver le produit dans un récipient de même matériau que le récipient ou container original.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités.

Magasiner le produit en accord avec la législation locale correspondante. Tenir compte des indications portées sur l'étiquette. Conserver les containers entre 5 et 25 °C, dans un endroit sec et bien aéré, à l'écart de toute source de chaleur et protégé de la lumière du soleil. Garder à l'écart de toute flamme. Éloigner de tout agent oxydant ou matériau hautement acide ou alcalin. Ne pas fumer. Refuser l'accès au personnel non autorisé. Une fois ouvert, tout container doit être précautionnement refermé et positionné verticalement afin d'éviter toute chute ou renversement.

Le produit n'est pas affecté par la Directive 2012/18/UE (SEVESO III).

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s).

Pas disponible.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.

8.1 Paramètres de contrôle.

Limite d'exposition pendant le travail pour:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

PUMAPLAST EXTERIOR FIBRADA LISTA

AL USO



Version 1 Date de révision: 25/01/2025

Nom	N. CAS	Pays	Valeur limite	ppm	mg/m ³
talc (Mg ₃ H ₂ (SiO ₃) ₄)	14807-96-6	United States	Huit heures	0,1 f/cc (Containing asbestos fibers) (Respirable fibers)	"2 (Containing no asbestos fibers) (Respirable particulate matter)
			Court terme		
		United States [1] (Cal/OSHA)	Huit heures		not containing asbestos: 2 (resp.)
			Court terme		
		United States [2] (NIOSH)	Huit heures		2 (Respirable dust)
			Court terme		
		United States [3] (OSHA)	Huit heures		2 (Containing no asbestos fibers) (Respirable dust)
			Court terme		

[1] California Division of Occupational Safety and Health (Cal/OSHA) Permissible Exposure Limits (PELs).

[2] National Institute for Occupational Safety and Health. NIOSH Recommendations for occupational safety and health, Compendium of Policy Documents and Statements, January, 1992, DHHS (NIOSH) Publication No. 92-100.

[3] Occupational Safety and Health Administration, United States Department of Labor. Permissible Exposure limits (PELs), California Division of Occupational Safety and Health (Cal/OSHA) Permissible Exposure Limits (PELs).

Le produit ne contient pas de substances avec des Valeurs Limites Biologiques.

Niveaux de concentration DNEL/DMEL:

Nom	DNEL/DMEL	Type	Valeur
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one,1,2-benzisothiazolin-3-one CAS No: 2634-33-5 EC No: 220-120-9	DNEL (Travailleurs)	Cutané, Chronique, Effets systémiques	0,966 (mg/kg bw/d)
	DNEL (Consommateurs)	Cutané, Chronique, Effets systémiques	0,345 (mg/kg bw/d)
	DNEL (Travailleurs)	Inhalation, Chronique, Effets systémiques	6,81 (mg/m ³)
	DNEL (Consommateurs)	Inhalation, Chronique, Effets systémiques	1,2 (mg/m ³)
2-méthylisothiazol-3(2H)-one CAS No: 2682-20-4 EC No: 220-239-6	DNEL (Travailleurs)	Inhalation, Chronique, Effets locaux	0,021 (mg/m ³)
	DNEL (Consommateurs)	Inhalation, Chronique, Effets locaux	0,021 (mg/m ³)
	DNEL (Travailleurs)	Inhalation, Court terme, Effets locaux	0,043 (mg/m ³)
	DNEL (Consommateurs)	Inhalation, Court terme, Effets locaux	0,043 (mg/m ³)

DNEL : Derived No Effect Level, (niveau sans effets secondaires) niveau d'exposition à la substance en dessous duquel ne sont pas prévus d'effets défavorables.

DMEL: Derived Minimal Effect Level (niveau avec effets secondaires minimums) Niveau d'exposition correspondant à un risque faible, ce risque doit être considéré comme le minimum tolérable.

Niveaux de concentration PNEC:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

PUMAPLAST EXTERIOR FIBRADA LISTA

AL USO



Version 1 Date de révision: 25/01/2025

Nom	Détails	Valeur
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one,1,2-benzisothiazolin-3-one CAS No: 2634-33-5 EC No: 220-120-9	Fresh water	4,03 (microg/L)
	Marine water	0,403 (microg/L)
	STP	1,03 (mg/L)
	Sediment(freshwater)	0,049 (mg/Kg)
	Sediment (marine water)	0,00499 (mg/kg dry)
	Soil	3 (mg/kg dry)
2-méthylisothiazol-3(2H)-one CAS No: 2682-20-4 EC No: 220-239-6	Fresh water	3,39 (microg/L)
	Marine water	3,39 (microg/L)
	STP	0,23 (mg/L)
	Soil	0,047 (mg/kg dry)

PNEC: Predicted No Effect Concentration, (Concentration prévue sans effet) concentration de la substance en dessous de laquelle ne sont pas prévus d'effets défavorables dans le comportement environnemental.

8.2 Contrôles de l'exposition.

Mesures d'ordre technique:

Prévoir un système d'aération adapté, au moyen de l'installation d'une unité d'extraction- ventilation locale ainsi que d'un système général d'extraction.

Concentration:	100 %		
Utilisation(s):	Mastic extérieur à base de fibres pour la réparation de fissures et crevasses avec mouvement.		
Protection respiratoire:			
PPE:	Masque auto-filtrant pour particules		
Caractéristiques:	Marquage «CE» Catégorie III. Fabriqué dans un matériel filtrant, il couvre le nez, la bouche et le menton.		
Normes CEN:	EN 149		
Maintenance:	Avant l'utilisation, s'assurer qu'il n'y a pas de rupture, de déformation, etc. Comme il s'agit d'un équipement de protection individuel jetable, il faut le changer à chaque utilisation.		
Observations:	S'ils ne sont pas ajustés correctement le travailleur n'est pas protégé. Suivre les instructions du fabricant concernant l'utilisation adéquate de l'équipement.		
Type de filtre nécessaire:	P1		
Protection des mains:			
PPE:	Gants non jetables de protection contre les produits chimiques		
Caractéristiques:	Marquage «CE» Catégorie III. Vérifier la liste de produits chimiques contre lesquels le gant a été testé.		
Normes CEN:	EN 374-1, En 374-2, EN 374-3, EN 420		
Maintenance:	Il faudra établir un calendrier pour remplacer les gants fréquemment afin de garantir qu'ils sont remplacés avant d'être contaminés. L'utilisation de gants contaminés peut s'avérer plus dangereuse que la non utilisation, car le contaminant peut s'accumuler sur le matériel de composition du gant.		
Observations:	Remplacer les gants s'ils présentent des ruptures, des fissures ou des déformations, et lorsque la saleté extérieure peut les rendre moins résistants.		
Matériaux:	PVC (Polychlorure de vinyle)	Temps de pénétration (min.):	> 480
		Epaisseur du matériau (mm):	0,35
Protection des yeux:			
PPE:	Lunettes de protection contre les impacts de particules		
Caractéristiques:	Marquage «CE» Catégorie II. Protecteur des yeux contre la poussière et les fumées.		
Normes CEN:	EN 165, EN 166, EN 167, EN 168		
Maintenance:	La visibilité au travers des lunettes doit être optimale, c'est pourquoi il faut les nettoyer tous les jours et les désinfecter régulièrement, conformément aux instructions du fabricant.		
Observations:	Indicateurs de détérioration tels que: Lunettes présentant une couleur jaunâtre, des rayures superficielles ou plus profondes, etc.		

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

PUMAPLAST EXTERIOR FIBRADA LISTA

AL USO



Version 1 Date de révision: 25/01/2025

Protection de la peau:		
PPE:	Vêtements de protection contre les produits chimiques	
Caractéristiques:	Marquage «CE» Catégorie III. Les vêtements doivent être portés près du corps. Il faut fixer le niveau de protection en fonction d'un paramètre d'essai appelé «Temps de passage» (BT. Breakthrough Time) qui indique le temps que le produit chimique tarde à traverser le matériel.	
Normes CEN:	EN 464, EN 340, EN 943-1, EN 943-2, EN ISO 6529, EN ISO 6530, EN 13034	
Maintenance:	Appliquer les instructions de lavage et de conservation fournies par le fabricant pour garantir une protection invariable.	
Observations:	Le design des vêtements de protection devrait permettre de les porter facilement et près du corps sans qu'ils bougent, pendant toute la durée d'utilisation prévue, en tenant compte des facteurs environnementaux, des mouvements et des positions que l'utilisateur adoptera pendant l'exercice de son activité.	
PPE:	Chaussures de sécurité aux propriétés antistatiques, de protection contre les produits chimiques	
Caractéristiques:	Marquage «CE» Catégorie III. Vérifier la liste de produits chimiques contre lesquels les chaussures ont été testées.	
Normes CEN:	EN ISO 13287, EN 13832-1, EN 13832-2, EN 13832-3, EN ISO 20344, EN ISO 20345	
Maintenance:	Pour bien entretenir ce type de chaussures de sécurité, il est indispensable de suivre les instructions spécifiées par le fabricant. Les chaussures doivent être remplacées dès qu'elles sont abîmées.	
Observations:	Nettoyer les chaussures régulièrement et les sécher lorsqu'elles sont humides, mais les placer trop près d'une source de chaleur, afin d'éviter tout changement brusque de température.	

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES.

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles.

État physique: Solide - Poussière

Couleur: blanc

Odeur: Inodore

Seuil olfactif: Non disponible

Point de fusion: Non disponible

Point de congélation: Non disponible

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: >100 °C

Inflammabilité: Non inflammable

Limites inférieure d'explosion: Non applicable

Limites supérieure d'explosion: Non applicable

Point d'éclair: Non applicable

Température d'auto-inflammation: Non applicable

Température de décomposition: Non applicable

pH: 8 - 9 (100%)

Viscosité cinématique: Non disponible

Solubilité: Non applicable

Hydro solubilité: 6 kg/m³

Liposolubilité: Non applicable

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log): Non applicable

Pression de vapeur: 18,091 (Estimation sur la base des indications du Règlement (CE) N°1272/2008)

Densité absolue: 1000 kg/m³

Densité relative: 1.0

Densité de vapeur relative: Non applicable

Caractéristiques des particules: Non disponible

9.2 Autres informations.

Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ.

10.1 Réactivité.

Le produit ne présente pas de danger par leur réactivité.

10.2 Stabilité chimique.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

PUMAPLAST EXTERIOR FIBRADA LISTA

AL USO



Version 1 Date de révision: 25/01/2025

Stable dans les conditions de manipulation et de conservation recommandées (voir épigraphe 7).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses.

Le produit ne présente pas de possibilité de réactions dangereuses.

10.4 Conditions à éviter.

Éviter tout type de manipulation incorrecte.

10.5 Matières incompatibles.

Maintenir éloigné tout agent oxydant ou matériau hautement alcalin ou acide, afin d'éviter une réaction exothermique.

10.6 Produits de décomposition dangereux.

Aucune décomposition ne présente, si c'est utilisé dans les conditions recommandées.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES.

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008.

Information Toxicologique des substances présentes dans la composition.

Nom	Toxicité aiguë			
	Type	Essai	Espèce	Valeur
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one, 1,2-benzisothiazolin-3-one CAS No: 2634-33-5 EC No: 220-120-9	Oral	DL50	Rat	532 mg/kg
	Cutané			
	Inhalation			
octhiline (ISO), 2-octyl-2H-isothiazol-3-one CAS No: 26530-20-1 EC No: 247-761-7	Oral	LD50	Rat	125 mg/kg [1] [1] Experimental study according to OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
	Cutané	LD50	rat	310 mg/kg bw [1] [1] Experimental study according to OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
	Inhalation	LC50	Rat	270 mg/m ³ [1] [1] Experimental study according to OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity)
2-méthylisothiazol-3(2H)-one CAS No: 2682-20-4 EC No: 220-239-6	Oral	DL50	Rat	100 mg/kg
	Cutané	LD50	Rat	242 mg/kg bw [1] [1] Study report, 1999. OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
	Inhalation			

a) toxicité aiguë;

Données non concluantes pour la classification.

b) corrosion cutanée/irritation cutanée;

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;

Produit classé:

Sensibilisant cutané, Catégorie 1: Peut provoquer une allergie cutanée.

e) mutagénicité sur les cellules germinales;

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

PUMAPLAST EXTERIOR FIBRADA LISTA

AL USO



Version 1 Date de révision: 25/01/2025

Données non concluantes pour la classification.

f) cancérogénicité;

Données non concluantes pour la classification.

g) toxicité pour la reproduction;

Données non concluantes pour la classification.

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique;

Données non concluantes pour la classification.

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée;

Données non concluantes pour la classification.

j) danger par aspiration.

Données non concluantes pour la classification.

11.2 Informations sur les autres dangers.

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient pas de composants ayant des propriétés perturbant le système endocrinien avec des effets sur la santé humaine.

Autres informations

Il n'existe pas d'information disponible sur d'autres effets indésirables sur la santé.

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES.

12.1 Toxicité.

Nom	Écotoxicité			
	Type	Essai	Espèce	Valeur
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one,1,2-benzisothiazolin-3-one CAS No: 2634-33-5 EC No: 220-120-9	Poissons	LC50	O.mykiss	2.18 mg/L (96h) [1]
		[1] Method: OECD Test Guideline 203		
	Invertébrés aquatiques	EC50	Daphnia magna	2.9 mg/L (48 h) [1]
		[1] Study report according to OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)		
	Plantes aquatiques	CE50	P.subcapitata	0.067 mg/L (72h)
octhiline (ISO),2-octyl-2H-isothiazol-3-one CAS No: 26530-20-1 EC No: 247-761-7	Poissons	NOEC	Fish	0.022 mg/L (Long-term) [1]
		LC50	Fish	0.122 mg/L (96 h) [2]
		[1] From Episuite v4.11 (Ecosar v1.11) QSAR class thiazolones [2] From Episuite v4.11 (Ecosar v1.11) QSAR class thiazolones (iso-)		
	Invertébrés aquatiques	LC50	Daphnia sp.	0.181 mg/L (48 h) [1]
		NOEC	Daphnia	0.03 mg/L (21d) [2]
		[1] From Episuite v4.11 (Ecosar v1.11) QSAR class thiazolones [2] Estimated		
	Plantes aquatiques	EC50	Aquatic alga	0.15 mg/L (96 h) [1]
		[1] From Episuite v4.11 (Ecosar v1.11) QSAR class thiazolones		
2-méthylisothiazol-3(2H)-one	Poissons	LC50	Fish	0,19 mg/l (96 h) [1]
		NOEC	O.mykiss	4.93 mg/L (98d) [2]

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

PUMAPLAST EXTERIOR FIBRADA LISTA

AL USO



Version 1 Date de révision: 25/01/2025

CAS No: 2682-20-4 EC No: 220-239-6		[1] Office of Pesticide Programs 2000. Pesticide Ecotoxicity Database (Formerly: Environmental Effects Database (EEDB)). Environmental Fate and Effects Division, U.S.EPA, Washington, D.C [2] Method: OECD Test Guideline 210
	Invertébrés aquatiques	EC50 D.magna 0.934 mg/L (48h) [1] NOEC D.magna 0.044 mg/L (21d) [2] [1] Method: OECD Test Guideline 202 [2] Method: OECD Test Guideline 211
	Plantes aquatiques	EC50 S.capricornutum 0.158 mg/L (72h) [1] [1] growth rate OECD 201, Alga , Growth Inhibition test

12.2 Persistance et dégradabilité.

Informations sur la biodégradabilité:

Nom	Biodégradabilité				
	Termes	Concentration initiale	% de dégradation	Paramètre	Période
Verre aux oxydes, produits chimiques [l > 5µm, d < 3µm, non respirable] CAS No: 65997-17-3 EC No: 266-046-0	Aerobic Facilmente biodegradable		58.76		28 d
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one,1,2-benzisothiazolin-3-one CAS No: 2634-33-5 EC No: 220-120-9	Aerobic	100	0	mg/L	28 d

Il n'y a pas d'information sur la dégradabilité des substances présentes.

Aucune information n'est disponible sur la persistance et la dégradabilité du produit.

12.3 Potentiel de bioaccumulation.

Information relative à la Bioaccumulation des substances présentes.

Nom	Bioaccumulation			
	Log Pow	BCF	NOECs	Niveau
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one,1,2-benzisothiazolin-3-one CAS No: 2634-33-5 EC No: 220-120-9	1,45	2	-	Très faible
2-méthylisothiazol-3(2H)-one CAS No: 2682-20-4 EC No: 220-239-6	-0,49	-	-	Très faible

12.4 Mobilité dans le sol.

Aucune information n'est disponible sur la mobilité dans le sol.

Éviter tout déversement dans les égouts ou les cours d'eau.

Éviter qu'il ne pénètre dans le sol.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB.

Aucune information n'est disponible sur les résultats de l'évaluation PBT et vPvB du produit.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien.

Ce produit ne contient pas de composants avec des propriétés perturbant le système endocrinien dans l'environnement.

12.7 Autres effets néfastes.

Le produit n'est pas affecté par le Règlement (CE) no 1005/2009 du Parlement européen et du Conseil du 16 septembre 2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Aucune information n'est disponible sur d'autres effets néfastes pour l'environnement.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

PUMAPLAST EXTERIOR FIBRADA LISTA

AL USO



Version 1 Date de révision: 25/01/2025

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION.

13.1 Méthodes de traitement des déchets.

Il est interdit de le déverser dans les égouts ou cours d'eau. Les résidus et containers vides doivent être manipulés et éliminés en accord avec la législation locale / nationale correspondante en vigueur.
Suivre les dispositions de la Directive 2008/98/CE relative à la gestion des déchets.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT.

Transport non-dangereux. En cas d'accident et de renversement du produit, procéder conformément au point 6.

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification.

Transport non-dangereux.

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU.

Description:

ADR/RID: Transport non-dangereux.

IMDG: Transport non-dangereux.

OACI/IATA: Transport non-dangereux.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport.

Transport non-dangereux.

14.4 Groupe d'emballage.

Transport non-dangereux.

14.5 Dangers pour l'environnement.

Transport non-dangereux.

Transport par bateau, FEM – Fiches d'urgence (F – Incendie, S – Dispersions): Pas Applicable.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur.

Transport non-dangereux.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI.

Transport non-dangereux.

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION.

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.

Composé organique volatil (COV)

Teneur en COV (p/p): 0,007 %

Teneur en COV: 0,07 g/l

Le produit n'est pas affecté par le Règlement (UE) No 528/2012 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des biocides.

Le produit ne se trouve pas affecté par le processus établi dans le Règlement (UE) No 649/2012, relatif à l'exportation et à l'importation de produits chimiques dangereux.

Classe de contamination de l'eau (Allemagne): WGK 2: Dangereux pour l'eau. (Auto classé selon le Règlement AwSV).

15.2 Évaluation de la sécurité chimique.

Il a procédé à une évaluation de la sécurité chimique du produit.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS.

Texte complet des phrases H apparaissant dans la rubrique 3:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

PUMAPLAST EXTERIOR FIBRADA LISTA

AL USO



Version 1 Date de révision: 25/01/2025

H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Codes de classification:

Acute Tox. 2 : Toxicité aiguë (Inhalation), Catégorie 2
Acute Tox. 3 : Toxicité aiguë (voie cutanée), Catégorie 3
Acute Tox. 3 : Toxicité aiguë (voie orale), Catégorie 3
Acute Tox. 4 : Toxicité aiguë (voie orale), Catégorie 4
Aquatic Acute 1 : Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1 : Effets chroniques pour le milieu aquatique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2 : Effets chroniques pour le milieu aquatique, Catégorie 2
Eye Dam. 1 : Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Skin Corr. 1B : Corrosif cutanée, Catégorie 1B
Skin Irrit. 2 : Irritant pour la peau, Catégorie 2
Skin Sens. 1 : Sensibilisant cutané, Catégorie 1
Skin Sens. 1A : Sensibilisant cutané, Catégorie 1A
Skin Sens. 1B : Sensibilisant cutané, Catégorie 1B

Modifications par rapport à la version précédente:

- Changements dans la composition du produit (SECTION 3.2).
- Modification de valeurs de toxicité (SECTION 11.1).
- Modification de valeurs d'informations écologiques (SECTION 12.1).
- Modification de valeurs d'informations écologiques (SECTION 12.2).

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Dangers physiques	D'après les données d'essais
Dangers pour la santé	Méthode de calcul
Dangers pour l'environnement	Méthode de calcul

Il est recommandé de suivre une formation basique sur la sécurité et l'hygiène au travail, pour pouvoir manipuler correctement le produit.

Informations sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) USA:

CAS No	Nom	Etat
14807-96-6	talco ($\text{Mg}_3\text{H}_2(\text{SiO}_3)_4$)	Inscrit
65997-17-3	Verre aux oxydes, produits chimiques [$l > 5\mu\text{m}$, $d < 3\mu\text{m}$, non respirable]	Inscrit
5395-50-6	tétrahydro-1,3,4,6-tétrakis(hydroxyméthyl)imidazo[4,5-d]imidazole-2,5(1H,3H)-dione	Inscrit
2634-33-5	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one, 1,2-benzisothiazolin-3-one	Inscrit
26530-20-1	octhiline (ISO), 2-octyl-2H-isothiazol-3-one	Inscrit
2682-20-4	2-méthylisothiazol-3(2H)-one	Inscrit

Système d'évaluation des risques NFPA 704:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

PUMAPLAST EXTERIOR FIBRADA LISTA

AL USO



Version 1 Date de révision: 25/01/2025



Health hazard: 1 (Slightly Hazardous)

Flammability: 0 (Will not burn)

Reactivity: 0 (Stable)

Abréviations et acronymes utilisés:

- AwSV: Règlement d'Installations pour la manipulation de substances dangereuses pour l'eau.
BCF: Factor de bioconcentration.
CEN: Comité européen de normalisation.
DMEL: Derived Minimal Effect Level (niveau avec effets secondaires minimums) Niveau d'exposition correspondant à un risque faible, ce risque doit être considéré comme le minimum tolérable.
DNEL: Derived No Effect Level, (niveau sans effets secondaires) niveau d'exposition à la substance en dessous duquel ne sont pas prévus d'effets défavorables.
EC50: Concentration efficace moyenne.
PPE: Équipements de protection individuelle.
LC50: Concentration létale, 50%.
LD50: Dose létale, 50%.
NOEC: Concentration sans effet observé.
PNEC: Predicted No Effect Concentration, (Concentration prévue sans effet) concentration de la substance en dessous de laquelle ne sont pas prévus d'effets défavorables dans le comportement environnemental.
WGK: Classes de danger lié à l'eau.

Principales références de la littérature et sources de données:

<http://eur-lex.europa.eu/homepage.html>
<http://echa.europa.eu/>
Règlement (UE) 2020/878.
Règlement (CE) No 1907/2006.
Règlement (CE) No 1272/2008.

Les informations contenues dans cette fiche de Sécurité ont été rédigées conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION du 18 juin 2020 modifiant l'Annexe II du règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances et mélanges chimiques (REACH).

L'information contenue dans cette Fiche de Données de Sécurité du Produit se base sur les connaissances actuelles relatives à ce produit ainsi que sur les lois nationales et européennes en vigueur, sachant que les conditions de travail de ses utilisateurs ne nous sont pas connues et échappent ainsi à notre contrôle. Le produit doit en aucun cas être utilisé à des fins autres que celles pour lesquelles il a été conçu et préparé, il ne peut être utilisé sans connaissance préalable et écrite des instructions relatives à son maniement. Il incombe à l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires afin de suivre et respecter les exigences prévues par la loi.